

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la
Communauté en exercice :**

44

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 30 mars 2022
Convocation faite
Le 16 mars 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-deux mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Bernard BŒUF (représentant M. Philippe RAVIDAT), Joël BOUCHER, Daniel DURBERCQ, M^{me} Evelynne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{mes} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M. Paul-Edouard LETISSIER (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Philippe RAVIDAT (représenté par M. Bernard BŒUF), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBERCQ), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{mes} Lisbeth DE BARROS, Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

**2022-03-023 Nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire (NDSC)
pour 2022 : versement d'un acompte sur la NDSC 2**

Vu les statuts de la Communauté,

Vu l'arrêté n° 2015-389 du 3 juillet 2015 du Préfet des Ardennes, portant modification de l'article 11 des statuts de la Communauté, devenant article 7, adaptant les 4 fractions de la NDSC,

Considérant l'arrêté n° 2016-688 du 26 décembre 2016 du Préfet des Ardennes, portant modification des statuts de la Communauté, notamment pour leur mise en conformité avec la Loi NOTRe,

Vu sa délibération n° 2021-07-132 du 12 juillet 2021, approuvant le montant définitif de la NDSC 2, pour 2021,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 21 mars 2022,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de verser, aux communes, en plusieurs fois, un acompte sur la NDSC 2, de 11/12^{èmes} de ce qui leur a été versé en 2021, comme mentionné dans le tableau ci-dessous :

Communes	Attribution 2021 €	Proposition 11/12 ^{èmes} €
ANCHAMPS	71 368,00	65 420,67
AUBRIVES	123 439,00	113 152,42
CHARNOIS	20 119,00	18 442,42
CHOOZ	87 148,00	79 885,66
FEPIN	80 134,00	73 456,16
FOISCHES	36 123,00	33 112,75
FROMELENNES	139 698,00	128 056,50
FUMAY	572 925,00	525 181,25
GIVET	977 181,00	895 749,25
HAM/MEUSE	64 993,00	59 576,92
HARGNIES	119 801,00	109 817,58
HAYBES	320 583,00	293 867,75
HIERGES	21 280,00	19 506,67
LANDRICHAMPS	35 174,00	32 242,84
MONTIGNY/MEUSE	21 010,00	19 259,17
RANCENNES	159 970,00	146 639,16
REVIN	990 498,00	907 956,50
VIREUX-MOLHAIN	253 901,00	232 742,58
VIREUX-WALLERAND	322 855,00	295 950,42
TOTAUX	4 418 200,00	4 050 016,67

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

